

PROLONGATION DE LA DUREE DU DROIT AU CHOMAGE

2 CHOSES À SAVOIR ABSOLUMENT

Qui et dans quelles conditions ?

Avec la nouvelle réglementation, les personnes ayant ouvert un nouveau droit au chômage après le 1er mars 2026 peuvent prolonger la durée de leur droit sur bases de certains évènements :

- Les journées de travail
- Le travail indépendant (minimum 3 mois)
- Le repos de maternité/paternité/adoption
- Les journées de la maladie indemnisées

Comment faire pour en bénéficier ?

- Conserver mes preuves de travail :
 - » formulaires C4
 - » fiches de paie
- Jusqu'à ce que mon bureau FGTB me les demande
- Transmettre ces preuves
 - » Dans la boîte aux lettres de votre bureau FGTB
 - » Via le formulaire de contact sur [MyFGTB](#)
 - » À votre bureau FGTB pendant les heures d'ouverture

Des questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec votre bureau FGTB via le formulaire de contact sur [MyFGTB](#).

